

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 000556 – MDE 30/018/00 Action complémentaire sur l'AU 232/00 (MDE 30/018/00)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TUNISIE PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / PRISONNIER D'OPINION Taoufik Chaieb, 45 ans, enseignant

Londres, le 29 août 2000

Le prisonnier d'opinion Taoufik Chaieb poursuit une grève de la faim depuis maintenant cinquante et un jours. Amnesty International est vivement préoccupée et demande que cet homme soit libéré sans conditions pour être confié à une équipe médicale indépendante.

Passé quarante jours, un gréviste de la faim s'expose à des séquelles permanentes, bien qu'il puisse encore survivre quelques semaines. S'il peut rester en possession de ses facultés mentales, il est susceptible de souffrir d'un certain nombre de troubles physiques, notamment de pertes de l'audition et de la vue, ainsi que de problèmes rénaux. Taoufik Chaieb, qui a cessé de s'alimenter depuis cinquante et un jours, risque chaque jour davantage de subir des séquelles irréversibles, voire de mourir.

Selon sa femme, qui lui a rendu visite le 25 août, Taoufik Chaieb, qui ne pouvait plus se lever, parvenait difficilement à garder les yeux ouverts et parlait avec peine. Le prisonnier a déclaré qu'il poursuivrait sa grève de la faim jusqu'à ce qu'il obtienne satisfaction.

Taoufik Chaieb est détenu à l'isolement dans une prison de Tunis, où les conditions de détention, extrêmement rigoureuses en temps normal, sont encore aggravées à l'heure actuelle en raison d'une vague de chaleur, et de pics de température atteignant 40 degrés.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / aérogramme / courrier électronique (en français, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous vivement préoccupé par la santé de Taoufik Chaieb, prisonnier d'opinion ;
- insistez pour qu'il soit placé sous surveillance médicale constante ;
- demandez sa libération immédiate et inconditionnelle.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

M. Abdallah Kallel
Ministre de l'Intérieur
Ministère de l'Intérieur
Avenue Habib Bourguiba
1001 Tunis, Tunisie

Télégrammes : Ministre Intérieur, Tunis, Tunisie

Fax : 216 1 340 888

Courriers électroniques : mint@ministeres.tn

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre délégué chargé des Droits de l'homme :

M. Afif Hendaoui
Ministre délégué chargé des Droits de l'homme
Bureau du Premier Ministre
Place du Gouvernement, La Kasbah
1006 Tunis, Tunisie

Conseiller spécial auprès du Président de la République, chargé des droits de l'homme :

M. Dali Jazi
Conseiller spécial auprès du Président de la République,
chargé des droits de l'homme
Palais Présidentiel
Tunis, Tunisie

Fax : 216 1 571 314

Formule d'appel : Monsieur le Conseiller,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Tunisie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 10 OCTOBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -